



ASSOCIATION FRANCAISE
FORMULE 18 - A.F.F18



- DEMANDE DE JAUGE D'UN CATAMARAN F18**
 CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Je soussigné, nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Membre de l'A.F.F18

oui

non *

* Je règle ma cotisation 2009 à l'A.F.F18 (20 € en 2009)

Reconnait avoir pris connaissance et accepter les conditions financières liées au jaugeage de mon matériel.

Le :

A :

Signature :

1. COUT DE LA JAUGE :		2. FRAIS DE JAUGE :	
<i>A VERSER A L'AFF18 :</i>		<i>A VERSER AU JAUGEUR :</i>	
<i>Comprend : le mesurage et le marquage des matériels par le jaugeur ainsi que la validation, l'enregistrement et l'envoi du certificat de jauge.</i>		<i>Ces montants ont été fixés par l'AG de l'AFF18, ils sont maximums et doivent donner lieu à un accord préalable avec le jaugeur.</i>	
1 Bateau complet :	60 €	1 Bateau complet :	60 €
1 Grand Voile :	22 €	1 Grand Voile :	22 €
1 Foc :	15 €	1 Foc :	15 €
1 Spinnaker :	15 €	1 Spinnaker :	15 €
1 plateforme :	15 €	1 plateforme :	15 €
Autre (Mât, safrans, dérives	10 €	Autre (Mât, safrans, dérives	10 €
Changement de propriétaire	10 €	Changement de propriétaire	10 €
Total (à l'ordre A.F.F18) :		Total (à l'ordre du jaugeur) :	

Le tarif pour des matériels neufs contrôlés en une seule fois ne peut excéder celui d'un bateau complet.

**ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES,
L'UN EST REMIS AU PROPRIETAIRE A TITRE DE RECU.**

Cadre réservé au jaugeur :

Marque du bateau :

N° de Voile :

Mesurage fait le :

N° de jauge :

Par :

**A retourner : A.F.F18. C/O Franck TIFFON-TERRADE, 14 bd. Michelet
BP 90329 SAINT GEORGES DE DIDONNE – 17203 ROYAN CEDEX**